

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents excusés : 3
Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 0
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille seize et le dix neuf du mois d'Octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, CANET Fanny, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM. BURLAN Christelle (excusée), FLORES Didier (excusé), ROCALVE Jean-Paul (excusé), TERRANO Anne-Marie

DATE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2016

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Fanny CANET est désignée à cette fonction qu'elle accepte. Le procès-verbal de la séance du 9 Septembre 2016 est approuvé à l'unanimité après avoir été modifié comme suit :

Point n°6 de l'ordre du jour :

Le montant des travaux confiés à l'entreprise ARC EN PIERRE s'élève à la somme de 10 577,12 € et non 10 557,12 €.

Les sanitaires extérieurs de l'école seront intégralement fermés par bardage bois. La moitié des WC à la « turques » sera remplacée par des cuvettes

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du C.G.C.T

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des fonctions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du CGCT soit :

- 09.09.2016 : formation CACES de M. Pascal DAYDE confiée à BATIPOLE EN LIMOUXIN pour un montant de 1 000 € TTC / activités périscolaires – animation atelier théâtre confiée à Compagnie 88 pour un montant de 1 560 € TTC / activités périscolaires – animation ateliers danse confiée à la Compagnie Porte Sud pour un montant de 1 632 € TTC
- 13.09.2016 : activités périscolaires – animation ateliers théâtre confiée à la Compagnie 88 pour un montant de 1 560 € TTC – cette décision annule et remplace la décision en date du 9 Septembre 2016 ayant le même objet

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Implantation d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération en date du 26 Novembre 2015 le Conseil Municipal avait donné son accord pour le déploiement par le SYADEN d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Monsieur le Maire poursuit en présentant le document proposé par le SYADEN portant implantation d'une infrastructure sur le parking du Monument aux Morts. La puissance électrique à souscrire serait de 36 KVA, la borne serait de type accélérée 22KVA AC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne à l'unanimité son accord sur ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

3. Aménagement du groupe scolaire – subvention FSIL – modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération en date du 13 Juin courant, le Conseil Municipal avait arrêté le plan de financement de l'opération « aménagement du groupe scolaire » comme suit :

Subvention C.départementale de l'Aude – bâtiment (attribuée)	9.27 %	7 009.00 €
Subvention C.départementale de l'Aude – chaudière (attribuée)	8.05 %	6 087.00 €
Montant travaux 30 437 € X 20 %		
Subvention Région – chaudière (sollicitée)	14.29 %	10 804.25 €
Montant travaux 43 217.00 € X 25 %		

Subvention FSIL sollicitée	45 %	34 028.55 €
Fonds propres	23.39 %	17 690.63 €
TOTAL		75 619.43 €

Tous les montants s'entendent HTVA.

A ce jour, la Commune a été destinataire de la décision de la Région attribuant une subvention d'un montant de 7 750 € ainsi que d'une information des services de l'Etat indiquant que le projet avait reçu le soutien du FSIL à hauteur de 45 371 €. Il convient de revoir le plan de financement de l'opération en intégrant d'une part la décision de la Région et en ramenant d'autre part le montant de la subvention FSIL à 39 649,54 € afin que la participation de la Commune sur ses fonds propres atteigne le seuil de 20 %. Ce plan de financement serait donc le suivant :

Financement		Montant
Subvention C.Départementale de l'Aude – bâtiment + chaudière (attribuée)	17.32 %	13 096.00 €
Subvention Région – chaudière (attribuée)	10.25 %	7 750.00 €
Subvention FSIL	52.44 %	39 649.54 €
Fonds propres	20.00 %	15 123.89€
TOTAL		75 619.43 €

Tous les montants s'entendent HTVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification du plan de financement de cette opération, sollicite une subvention FSIL d'un montant de 39 649,54 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

4. Aménagement du groupe scolaire – isolation des combles et chaufferie à granulés bois – mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la Commune a été bénéficiaire des divers financements nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du groupe scolaire, dont les travaux d'isolation partielle des combles et la mise en place d'une chaufferie à granulés bois. Il indique ensuite avec pris l'attache des services du SYADEN qui ont élaboré le dossier concernant la chaufferie à granulés bois. En raison de la spécificité de ce type d'installation, le SYADEN conseille de faire appel à un maître d'œuvre, afin de mener à bien ce projet d'installation. Dans cette même opération, serait incluse l'isolation thermique d'une partie des combles. La consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pourrait être organisée par envoi d'une lettre de consultation définissant les missions et le projet à différents bureaux ou cabinets. Les critères de notation seraient les suivants : note finale composée d'un note technique et d'une note prix dont la répartition est la suivante :

Note technique : 40 points

Note prix : 60 points

Le projet de lettre de consultation est présenté à l'Assemblée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'engager une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération décrite ci-dessus selon les modalités exposées par Monsieur le Maire et autorise ce dernier à signer tous documents afférents

5. Achat tracto-pelle – modificatif

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 27 Juillet courant, l'achat d'un tracto-pelle d'occasion auprès de la société T 3M au prix de 30 000 € HTVA. La cabine de cet engin devait être équipée d'air conditionné. Il s'avère que ce tracto pelle, livré il y a quelques semaines, ne dispose pas de l'air conditionné. En raison de l'inexistence de cet équipement et après réclamation de la commune, la société 3 M propose d'accorder une remise commerciale de 2 000 € HTVA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société T 3M et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

6. Aménagement des abords de l'abbaye – étude de faisabilité et de programmation pour la reconversion architecturale, économique et culturelle de l'îlot au nord de l'abbaye – choix du programmiste

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Monsieur Jean-luc BERNEDE, rapporteur qui rappelle à ses collègues que le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 8 Septembre 2016 d'engager une consultation dans le cadre de la procédure adaptée afin de procéder à la désignation d'un programmiste (ou bureau de programmistes) chargé des études préalables à l'aménagement des abords de l'abbaye. C'est ainsi que des dossiers de consultation ont été adressés aux bureaux de programmistes suivants :

- Z'A ET MO – 31000 TOULOUSE
- Mme Gisèle FAYE – 31200 TOULOUSE
- Mme Laetitia TRAUTMANN – 31390 CARBONNE
- IMPK CONSEIL – 34080 MONTPELLIER

La Commune a réceptionné une seule offre formulée par Mme FAYE. Cette offre s'élève à la somme de 37 393 € HTVA Compte tenu du seul dossier réceptionné qui ne permet pas à la collectivité de disposer d'éléments de comparaison et

donc de se prononcer dans les meilleures conditions et du montant très élevé de l'offre, Monsieur BERNEDE propose de déclarer la consultation infructueuse. Il propose ensuite d'engager une nouvelle consultation selon les conditions et procédures arrêtées par le Conseil Municipal en séance du 8 Septembre 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de déclarer infructueuse la consultation, d'engager une nouvelle consultation. selon les conditions et procédures arrêtées par délibération du 8 Septembre 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

7. Aménagement des abords de l'abbaye - étude de faisabilité et de programmation pour la reconversion architecturale, économique et culturelle de l'îlot au nord de l'abbaye - demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Monsieur Jean-Luc BERNEDE, rapporteur qui rappelle en premier lieu la nécessité d'aménager le village et notamment les abords du site de l'abbaye en compatibilité avec l'écriture en cours de définition dans le cadre de l'Acte II, Pays Cathare. Il poursuit en rappelant également que Monsieur l'architecte des bâtiments de France, estime hautement souhaitable d'étudier un programme d'aménagement de l'îlot situé au Nord de l'Abbaye. Afin de répondre aux diverses problématiques soulevées, une étude de faisabilité et de programmation pour la reconversion architecturale, économique et culturelle de l'îlot nord situé au pied de l'abbaye semble indispensable. Le coût d'une telle étude s'élève à la somme de 37 393 € HTVA. Il conviendrait de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Aude, une subvention au taux de 50 % afin de faciliter le financement de cette étude

Le plan de financement serait donc le suivant :

Subvention Conseil Départemental	18 696.50 €	50 %
Fonds propres	18 686.50 €	50 %
Total	37 393.00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 18 696,50 € auprès du Conseil Départemental de l'Aude afin de réaliser l'opération décrite. Le plan de financement proposé est approuvé à l'unanimité et Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents afférents

8. Réhabilitation de la voirie communale - demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude

Monsieur le Maire présente à ses collègues le dossier de réhabilitation du chemin de Coumegreille (2^{ème} partie) élaboré par le Cabinet GAXIEU. Le montant du projet (travaux + honoraires) s'élève à la somme de 110 405,19 € HTVA soit :

	Montants HTVA
Réfection chemin - travaux	102 702.50
Honoraires	7 702.69
Total	110 405,19

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, au taux de 30 % afin de pouvoir mener à bien ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

		Montants HTVA
Subvention Conseil Départemental	30 %	33 121.56
Fonds propres	70 %	77 283.63
TOTAL		110 405.19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 33 121,56 € auprès du Conseil Départemental de l'Aude afin de réaliser l'opération décrite. Le plan de financement proposé est approuvé à l'unanimité et Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents afférents

9. Aménagement du cœur de village - 3^{ème} tranche - demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude

Dans le cadre de réhabilitation du cœur de village, Monsieur le Maire présente à ses collègues le dossier de réhabilitation des rues du Jardin d'Hiver, de la Bolte et du Pont Levis. Ce dossier élaboré par le cabinet Gaxieu, représente la 3^{ème} tranche de l'opération « cœur de village », initiée en 2014

	Montants HTVA
Rue du Jardin d'Hiver	38 715.00
Rue de la Bolte	52 141.00
Rue du Pont Levis	41 461.00
	132 317.00
Honoraires (7.5 %)	9 923.78
Total	142 240.78

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, au taux de 30 % afin de pouvoir mener à bien ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

		Montants HTVA
Subvention Conseil Départemental	30 %	42 672.23
Fonds propres	70 %	99 568.55
TOTAL		142 240.78

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 42 672.23 € auprès du Conseil Départemental de l'Aude afin de réaliser l'opération décrite. Le plan de financement proposé est approuvé à l'unanimité et Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents afférents

10. Aménagement des abords de l'abbaye - travaux de sécurité - demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Dans le cadre de l'aménagement des abords de l'abbaye la mise en sécurité de l'îlot situé au nord du site s'avère indispensable. L'urgence d'une telle intervention a été soulignée par Monsieur l'architecte des bâtiments de France, lors d'une récente visite sur les lieux. Le coût d'une telle opération s'élève à la somme de 54 945 € HTVA, soit :

	Montants HTVA
Travaux	49 950.00
Honoraires	4 995.00
	54 945.00

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, au taux de 30 % afin de pouvoir mener à bien ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

		Montants HTVA
Subvention Conseil Départemental	30 %	16 483.50
Fonds propres	70 %	38 461.50
TOTAL		54 945.00

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 16 483.50 € auprès du Conseil Départemental de l'Aude afin de réaliser l'opération décrite. Le plan de financement proposé est approuvé à l'unanimité et Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents afférents

11. Aménagement du groupe scolaire - fermeture des toilettes extérieures - maçonnerie - variante

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Monsieur Mohamed OUBALKASSAM rapporteur, qui rappelle en premier lieu, que le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 8 Septembre 2016 de confier à l'Entreprise ARC EN PIERRE les travaux de fermeture des toilettes extérieures du groupe scolaire. Il poursuit en précisant qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération, le devis des travaux s'élevant à la somme de 10 577,12 € HTVA et non 10 557,12 € HTVA . Il indique enfin, que l'entreprise proposait une variante intéressante d'un montant de 400 € HTVA correspondant à la pose de joints anti-pince doigts sur les portes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de corriger l'erreur matérielle qui entachait la délibération en date du 8 septembre 2016 comme cela vient d'être exposé et de retenir la variante de 400 € HTVA proposée par l'entreprise. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents.

12. Adhésion à l'association des plafonds peints

Point retiré de l'ordre du jour

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 20 heures 45

Vu pour être affiché le vingt et un octobre deux mille seize conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

A Saint-Hilaire, le 21 Octobre 2016

Le Maire :
Jean-Louis CARBONNEL

